PRÉFET
DE LA VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des élections et de la réglementation

DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI DE LA VIENNE

☐ 1ère demande de carte professionnelle de conducteur de taxi
☐ renouvellement de carte professionnelle de conducteur de taxi
☐ duplicata de carte professionnelle de conducteur de taxi

Votre demande doit être transmise au préfet du département dans lequel vous avez obtenu votre examen.

VOTRE DOSSIER EST A ENVOYER UNIQUEMENT PAR COURRIER EN RECOMMANDE AVEC ACCUSE RÉCEPTION A L'ADRESSE SUIVANTE:

Préfecture de la Vienne
Service TAXI
CS 30 589
7 place Aristide Briand
86000 POITIERS

Tout dossier incomplet sera retourné

Je soussigné (e) :

NOM : ..... Prénom : .....

Nom d'usage (le cas échéant) : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....
.....
.....
.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Fait à ..... Le : .....

Signature :

Tél : 05 49 55 70 00
Mél : pref-taxi-vtc@vienne.gouv.fr
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER D'UNE DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI

Cadre réglementaire :
- le code des transports
- loi n°2014 du 1er octobre relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur
- loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes
- décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes
- décret n° 2017-495 du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports
- arrêté du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi
- arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Pièces à fournir pour une 1ère demande de la carte TAXI :

☐ la demande de carte complétée, signée et datée

☐ le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (Apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre prévu à cet effet - Ne pas coller la photo)

☐ une copie de **l'attestation de réussite** à l'examen dans le département de la Vienne

☐ copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour).
Pour les personnes nées à l'étranger, joindre une copie d'un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

☐ copie recto-verso du **permis de conduire B** en cours de validité (non probatoire article L223-1 du code de la route)
Pour les titulaires d'un permis européen, il convient de joindre :
☐ une copie de l'attestation des droits à conduire de moins de 3 mois

☐ un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois au nom du demandeur
Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants photocopiés : 1°pièce d'identité de la personne qui héberge, 2° attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite chez elle depuis plus de 3 mois, 3° justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (les 3 documents précités doivent être au même nom)

☐ **deux photos** d'identité récente

☐ l'original d'un certificat médical (établi sur un imprimé cerfa n°14880*02) délivré depuis moins de deux ans par un médecin agréé par la Préfecture de la Vienne ou l'attestation préfectorale d'aptitude à conduite délivrée depuis moins de deux ans indiquant l'aptitude à l'activité de taxi.

☐ copie de **l'attestation d'obtention de l'unité d'enseignement** « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSCI) délivrée depuis moins de deux au moment du dépôt du dossier

➢ **Le paiement de la carte vous sera demandé en ligne par le biais de votre adresse mail**
(57,60 € TTC coût de la carte + 3,41 € TTC frais d'expédition de la carte)

Tél : 05 49 55 70 00
Mél : pref-taxi-vtc@vienne.gouv.fr
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr

Pièces à fournir pour une demande de renouvellement ou de la carte TAXI :

☐ le formulaire de demande de carte complétée, signée et datée

☐ le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (Apposer votre signature au stylo **noir** à l'intérieur du cadre prévu à cet effet - Ne pas coller la photo)

☐ la copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport) Pour les personnes nées à l'étranger : copie d'un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois

☐ la copie recto-verso du **permis de conduire B** en cours de validité et non affecté par le délais probatoire

☐ un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois au nom du demandeur
Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants photocopiés : 1°pièce d'identité de la personne qui héberge, 2° attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite chez elle depuis plus de 3 mois, 3° justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (les 3 documents précités doivent être au même nom)

☐ **deux photos** d'identité récente

☐ l'original d'**un certificat médical** (établi sur un imprimé cerfa n°14880*02) délivré depuis **moins de deux ans** par un médecin agréé par la Préfecture de la Vienne **ou l'attestation préfectorale d'aptitude à conduite** délivrée **depuis moins de deux ans.**

☐ la copie de **l'attestation de formation continue Taxi** (formation dispensé par un centre agrée par le Préfet)

☐ **l'original de la carte de taxi** (conserver une copie de la carte ainsi que l'attestation de formation continue en cas de contrôle des forces de l'ordre)

☐ attestation(s) de la (des) commune(s) de rattachement de moins de trois mois (numéro de place –
nom du titulaire - mode d'exploitation : titulaire exploitation directe, si besoin nom du locataire ou du
salarié) ;
☐ extrait d'inscription à la Chambre des Métiers de moins de trois mois ;
☐ document justifiant d'une activité régulière (exemple : 3 derniers bulletins de salaire si salarié ou dernier imprimé fiscal référencé 2031 si artisan) ou attestation de versement et de cotisations du RSI /URSSAF ;
☐*Si vous êtes salarié*, copie du contrat de travail ;
☐ *Si vous êtes locataire-gérant :* copie du contrat de location ;
☐Si vous êtes sans activité produire : document de pôle emploi justifiant votre situation.

➢ **Le paiement de la carte vous sera demandé en ligne par le biais de votre adresse mail**
(57,60 € TTC coût de la carte + 3,41 € TTC frais d'expédition de la carte)

Tél : 05 49 55 70 00
Mél : pref-taxi-vtc@vienne.gouv.fr
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr

Pièces à fournir pour une demande de duplicata de la carte TAXI :

☐ le formulaire de demande de carte complétée, signée et datée

☐ le formulaire en annexe de recueil de votre photo et de votre signature (Apposer votre signature au stylo **noir** à l'intérieur du cadre prévu à cet effet - Ne pas coller la photo)

☐ la copie recto-verso d'une **pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport)

☐ la copie recto-verso du **permis de conduire B** en cours de validité et non affecté par le délais probatoire

☐ un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois au nom du demandeur
Si la personne réside chez un particulier, joindre les 3 documents suivants photocopiés : 1°pièce d'identité de la personne qui héberge, 2° attestation de l'hébergeant signée certifiant que la personne habite chez elle depuis plus de 3 mois, 3° justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (les 3 documents précités doivent être au même nom)

☐ **deux photos** d'identité récente

☐ l'original d'**un certificat médical** (établi sur un imprimé cerfa n°14880*02) délivré depuis **moins de deux ans** par un médecin agréé par la Préfecture de la Vienne **ou l'attestation préfectorale d'aptitude à conduite** délivrée **depuis moins de deux ans.**

☐ la copie de la **déclaration de vol** de la carte ou attestation sur l'honneur en cas de perte

➢ **Le paiement de la carte vous sera demandé en ligne par le biais de votre adresse mail**
(57,60 € TTC coût de la carte + 3,41 € TTC frais d'expédition de la carte)

Tél : 05 49 55 70 00
Mél : pref-taxi-vtc@vienne.gouv.fr
7 place Aristide Briand, 86000 Poitiers
www.vienne.gouv.fr